



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Bureau des élections et du recensement de la population

2021 DDCT 88 Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la solidarité

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le recensement de la population, organisé par l'INSEE et réalisé par les communes aura lieu du 20 janvier au 26 février 2022.

En raison de la crise sanitaire, le recensement des personnes sans-abri ainsi que des personnes occupant des habitations mobiles, annulé en 2021 en raison de la crise sanitaire, aura lieu les 20 et 21 janvier 2022. Comme la Ville de Paris, au cours de la Nuit de la Solidarité (NDLS) organise un dénombrement et une collecte d'information auprès des personnes sans-abri, l'INSEE propose de mutualiser les deux opérations pour mobiliser des personnes motivées par la cause de lutte contre le sans-abrisme, garantir un niveau de fiabilité important et économiser les moyens.

La collecte s'effectuera au cours de la nuit du 20 au 21 janvier 2022 et deux questionnaires différents seront remplis par les agents de terrain, un à destination de la Ville et l'autre de l'INSEE

Le document soumis à votre approbation a pour objectif de présenter les conditions dans lesquelles ces deux opérations doivent converger afin de garantir la qualité du recensement des personnes sans-abri.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris